

PROGRAMME

SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME

Se lancer en affaires,
c'est possible !

NOS SERVICES

- SUBVENTIONS SALARIALES
- CONSEILS TECHNIQUES
- SUPPORT FINANCIER
- ENCADREMENT



PERSONNES ADMISSIBLES

- Participants de l'assurance-emploi;
- Personnes sans emploi ayant été prestataires au cours des 3 ou 5 dernières années (maternité);
- Prestataires de l'assistance-emploi;
- Personnes sans emploi et sans soutien de revenu.

CONDITIONS

- Être situé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Travailler à temps plein (35 h/ semaine) dans son entreprise et opérer sur une base annuelle;
- Être propriétaire majoritaire de l'entreprise;
- Démarrer son entreprise après l'obtention de l'admissibilité au programme;
- Démontrer la faisabilité technique, financière et organisationnelle du projet;
- Présenter un plan d'affaires complet.

EXCLUSIONS

- Entreprise à caractère religieux, sexuel ou politique;
- Franchise;
- Secteur à forte concurrence;
- Travail à commission;
- Commerce de détail et restauration;
- Services professionnels (avocats, comptables, etc.);
- Médecines alternatives.

LES AIDES

AIDE TECHNIQUE

- Support technique pour l'élaboration du plan d'affaires;
- Session de formation en gestion pour les promoteurs qualifiés;
- Service-conseil et suivi de l'entreprise.

SUBVENTIONS SALARIALES

- Emploi Québec verse une allocation d'aide à l'emploi aux candidats admissibles au programme *Soutien au travail autonome* pour une période maximale de 52 semaines;
- Emploi Québec assure le financement des projets acceptés sous présentation d'une copie du plan d'affaires;
- La coordination est assurée par le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle.